



2024-10-02

Province de Québec Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'octobre tenue ce **mercredi 2º jour du mois d'octobre 2024 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion
- 2. Ouverture de la séance (décision)
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 septembre 2024 et de la séance ajournée tenue le 18 septembre 2024 (décision)
- 5. Gestion administrative et humaine
 - 5.1 Ressources financières
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de septembre 2024 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ Ratification (décision)
 - 5.1.5 Soirée reconnaissance des élus prévue le 18 décembre 2024 Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Repas de Noël des employés Autorisation budgétaire (décision)



5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Fermeture du bureau pour la période des fêtes conformément à la Convention collective (décision)
- 5.2.2 Assemblée des MRC organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévue les 4 et 5 décembre 2024 à Québec Autorisation (décision)
- 5.2.3 Participation de l'agente de développement rural au forum sur les communautés nourricières Autorisation (décision)
- 5.2.4 Dossier numéro RH-2024-10-005 Demande concernant l'horaire de travail Recommandation de la direction générale (décision)
- 5.2.5 Octroi d'un contrat de services professionnels Accompagnement en relation avec le transfert des dossiers, l'élaboration du plan de développement économique de la MRC et sa réalisation (décision)
- 5.2.6 Contrat de services Poste de coordonnateur en sécurité publique Ajustement des conditions (décision)
- 5.2.7 Formation d'un Comité Santé et Sécurité au travail conformément à la Loi applicable Nomination des représentants de l'employeur (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Rénovation du siège social de la MRC – Préparation de l'appel d'offres visant l'élaboration des plans et devis – Offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Budget 2025 de la MRC Processus d'élaboration des prévisions budgétaires Préparation du Lac-à-l'épaule (discussions)
- 6.1.2 Réseau collectif de fibre optique de la MRC de Papineau État de situation (discussions)
- 6.1.3 Campagne de financement de Centraide Outaouais Déjeuner des élus (information)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Service de santé et de services sociaux de proximité – Réalisation du rapport déposé par monsieur martel – Octroi d'un mandat (décision)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Politique de soutien aux entreprises de la MRC Diverses demandes de subvention
 - 6.3.1.1 Fonds de soutien aux entreprises Au Moulin du Temps - Demande d'aide financière au Fonds expertconseil - Expert AJ Environnement pour Système d'épuration des eaux usées (décision)
 - 6.3.1.2 Fonds de soutien aux entreprises Cabane à sucre chez Ti-Mousse Demande d'aide financière au Fonds amélioration et développement numérique Installation de tubulures (décision)
- 6.3.2 Mise à jour de la Politique de communication de la MRC de Papineau (recommandation)



- 6.3.3 Ressource externe en soutien à la promotion touristique Autorisation (décision)
- 6.3.4 Projet de la Chambre de commerce de la Valée de la Petite-Nation (CCPVN) - Activités dans le cadre de la semaine d'entrepreneuriat et Gala reconnaissance pour les entreprises du territoire (décision)
- 6.3.5 Dépôt du rapport du Service de développement économique du territoire Promotion touristique et économique à Namur (Belgique) Mars 2024 (information)
- 6.3.6 Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation Ratification (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Réseau de radiocommunications mobiles et portatives Tour de télécommunication de Mulgrave-et-Derry (décision)
- 6.5.2 Fin de l'entente avec le centre de qualification de Notre-Damede-la-Paix - Demande d'achat afin de disposer des équipements liés à la formation des pompiers – Autorisation (décision)

6.6 Transport

7. <u>Correspondance</u>

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

8.1 Soutien à Ouranos pour le projet « Gouvernance collaborative en Outaouais : une recherche-action conduite en mode laboratoire vivant sur la coproduction de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et le leadership administratif (recommandation)

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

- **9.1** Dépôt du calendrier des rencontres d'octobre à décembre 2024 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 octobre 2024 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2024-10-257

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2024-10-258

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2024

CA-2024-10-259

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 septembre 2024 et de la séance ajournée tenue le 18 septembre 2024, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 septembre 2024 et de la séance ajournée tenue le 18 septembre 2024 soient et sont adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

5.1 <u>Ressources financières</u>

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2024-10-260

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon Divers déplacements au 30 septembre 2024 1 933.45 \$

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

CA-2024-10-261

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

La liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre 2024 soit les chèques numéros 24754 à 24783 totalisant un montant de 198 720.43 \$, les prélèvements numéros 4664 à 4740 totalisant un montant de 729 860.70 \$, ainsi que les salaires pour le mois de septembre, soient et sont adoptés, à savoir :

00 054 45 4
23 851.15 \$
22 668.87 \$
22 968.11 \$
24 784.30 \$
21 451.46 \$
115 723.89 \$
198 720.43 \$
729 860.70 \$
928 581.13 \$

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉSOLUTION – RATIFICATION

CA-2024-10-262

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

(av	Montant Objet de la dépense applicables)
-----	------------------------------------------



TOURISME OUTAOUAIS	02-62009-690	200.00	FRAIS
			TOURNAGE_ALEXIS LE
			RANDONNEUR_ÉTÉ 2024
JURISMEDIA INC.	02-62200-412	41.00	RENOUVELLEMENT
			ABONNEMENT
			GESTIONNAIRE DE
			PRÊTS MARGILL
Ordre des CPA du Québec	02-13000-454	34.49	CODE DE DÉONTOLOGIE
(Remboursement dépenses			
Rémy Laprise)			

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE:

Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

CA-2024-10-263

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-62009-698	191.88	BLOC CONF JOURN. ET MARQUEUR SHARPIE FIN
KONE	02-13000-522	1076.10	ENTRETIEN ASCENSEUR_1 SEPT AU 30 NOV. 2024
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	304.50	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CONSULTATION GÉNÉRALE
SÉCUR ACTION	02-13000-522	975.93	INSPECTION ANNUELLE DES EXTINCTEURS ET ÉQUIP. ÉCLAIRAGE D'URGENCE
MEQR	02-62200-993	168.87	ME-QR.COM ABONNEMENT

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE:



Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ÉLUS PRÉVUE LE 18 DÉCEMBRE 2024 – AUTORISATION

CA-2024-10-264

ATTENDU qu'il est maintenant une tradition d'organiser une soirée reconnaissance des membres du Conseil de la MRC, une fois l'an, près de la période des Fêtes;

ATTENDU que la dépense est prévue au budget d'exploitation 2024 de la MRC;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QU':

Une somme maximale de 1 600 \$ soit et est allouée à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC pour l'organisation d'une soirée reconnaissance adressée aux membres du Conseil des maires. Cette soirée se tiendra juste avant la séance ordinaire du Conseil des maires prévue le 18 décembre 2024.

Adoptée.

5.1.6 REPAS DE NOËL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2024-10-265

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-182, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 octobre 2019, relative à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

ATTENDU que la dépense associée à la tenue de cette activité, représentant un montant 65 \$ par employé participant, est prévue au budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ATTENDU que les frais de restauration ont augmenté au cours des dernières années en raison, notamment de la pandémie COVID-19, du taux d'inflation et des problématiques d'approvisionnement vécues récemment:

ATTENDU qu'en fonction de cette politique, la MRC soulignera lors du repas de Noël les années de services d'employés de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QU':

Un montant de 65 \$ par personne (participante) soit et est alloué à titre de contribution de la MRC de Papineau au repas annuel des employés, à l'occasion des fêtes conformément à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

QU':



Une somme de 700 \$ soit et est allouée à la directrice générale et greffièretrésorière de la MRC pour la remise du cadeau offert à l'employé soulignant ses années de services au sein de la MRC conformément à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

QUE:

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire 02 11000 493;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 <u>Ressources humaines</u>

5.2.1 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE

CA-2024-10-266

ATTENDU que, selon la Politique de gestion des ressources humaines ainsi que la Convention collective, la MRC de Papineau peut autoriser la fermeture du bureau durant la période des Fêtes, laquelle est établie habituellement à un maximum de dix (10) jours;

ATTENDU les modalités relatives à la période des Fêtes prévues à la Convention collective et à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation de la greffière-trésorière et directrice générale à l'égard de la fermeture du bureau durant la période des Fêtes;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le bureau de la MRC de Papineau soit fermé du 23 décembre 2024 jusqu'au 5 janvier 2025 inclusivement, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ainsi qu'à la Convention collective de la MRC de Papineau;

QUE:

Les journées non couvertes par les jours fériés autorisés durant la période mentionnée ci-dessus soient aux frais de l'employé ou selon une entente à intervenir, au préalable, avec la greffière-trésorière et directrice générale. À cet égard, les banques de temps (vacances, temps supplémentaire, journée discrétionnaire) de chaque employé seront utilisées afin de réduire celles-ci avant le 31 décembre 2024;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour prendre les moyens adéquats afin d'informer les partenaires (les municipalités locales) ainsi que les clients de la MRC de la présente décision.

Adoptée.

5.2.2 ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVUE LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 2024 À QUÉBEC – AUTORISATION



CA-2024-10-267

ATTENDU que l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu les 4 et 5 décembre 2024 à Québec et que les frais d'inscription sont d'un montant maximal de 350 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que les membres du Comité administratif reconnaissent l'importance que la MRC de Papineau y soit représentée;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale (ou leur représentant) soient et sont autorisés à assister à l'assemblée des MRC de la FQM les 4 et 5 décembre 2024 à Québec:

QU':

En conséquence, la séance du Comité administratif prévue le 4 décembre 2024 ait lieu le mardi 3 décembre 2024 à 13h afin de permettre au Préfet d'assister à la séance de décembre;

QUE:

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC:

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.3 PARTICIPATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL AU FORUM SUR LES COMMUNAUTÉS NOURRICIÈRES – AUTORISATION

CA-2024-10-268

ATTENDU que le Volet 3 du FRR vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR Volet 3 – Projet « Signature Innovation », pour le développement d'un laboratoire vivant visant la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature innovation »;

ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, confirmant, l'adoption du Cadre de gestion de l'Entente et l'adoption du nom « Agro Lab Petite Nation » pour le projet « Signature et innovation » de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le financement de l'Entente « Signature Innovation » représente un montant de 226 800\$ par an pour une durée de 5 ans provenant du



MAMH, de 50 000\$ de la part du MAPAQ et une contribution de 226 800\$ de la part de la MRC, pour un total de 1 410 800,00\$;

ATTENDU que pour innover, il est souhaitable de connaître d'autres initiatives, ainsi que la recherche récente, et de s'en inspirer ;

ATTENDU qu'un Forum sur les démarches nourricières au Québec se tiendra à Trois-Rivières le 21 novembre 2024, lequel est organisé par l'organisation Vivre en Ville ;

ATTENDU qu'un frais de 90 \$ incluant le repas du midi est associé à la participation à ce forum;

ATTENDU que la priorité d'inscription est accordée aux porteurs et porteuses de démarches nourricières, dont ceux et celles impliqué(e)s dans la communauté de pratique sur les démarches nourricières de Vivre en Ville ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-05-160, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 mai 2023, autorisant l'adhésion de la MRC de Papineau à cette communauté de pratique;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement rural à ce colloque amènera une visibilité intéressante à l'Agro Lab Petite Nation et permettra de bonifier la formation de l'agente de développement rural, laquelle coordonne l'Agro Lab Petite Nation au sein de la MRC;

ATTENDU qu'outre les frais d'inscription, la participation à ce forum engendre des dépenses d'hébergement de moins de 500 \$ (2 nuits), des frais de déplacement d'environ 260 \$ (510 km) ainsi que des frais de repas;

ATTENDU que les frais associés à la représentation de la MRC lors de cet événement pourraient être financés à même le Fonds Région et Ruralité volet 3 (FRR3);

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'agente de développement rural, madame Andréane Sabourin, à participer au Forum des Communautés nourricières prévu le 21 novembre 2024 à Trois-Rivières, lequel est organisé par l'organisation Vivre en Ville;

QUE:

Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-691;

QUE:

Les frais relatifs à la participation de l'agente de développement rural soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.4 DOSSIER NUMÉRO RH-2024-10-005 - DEMANDE CONCERNANT L'HORAIRE DE TRAVAIL - RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

5.2.5 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT EN RELATION AVEC LE TRANSFERT DES DOSSIERS, L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC ET SA RÉALISATION

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

5.2.6 CONTRAT DE SERVICES - POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE - AJUSTEMENT DES CONDITIONS

CA-2024-10-269

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-06-190, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 13 juin 2024, acceptant le projet de contrat de services temporaire à durée déterminée pour le poste de coordonnateur en sécurité publique par intérim;

ATTENDU qu'une demande de révision du taux horaire ainsi que de la prime de disponibilité a été déposée auprès de la direction générale et qu'elle consiste en une hausse de 3.00\$/heure ainsi que d'une hausse de 15.00\$/semaine pour la disponibilité;

ATTENDU que la MRC prévoit afficher le poste de coordonnateur en sécurité publique au cours du prochain mois;

ATENDU l'analyse effectuée par la direction générale adjointe, notamment quant au contexte actuel ainsi que la Politique salariale révisée, laquelle est présentée aux membres du Comité administratif et inclut la recommandation de la direction générale à cet égard;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif entérinent la recommandation de la direction générale et autorise la conclusion d'un nouveau contrat temporaire à durée déterminée avec monsieur Éric Lacasse, à titre de coordonnateur en sécurité publique par intérim, conformément aux modalités convenues dans le cadre de la présente séance;

QUE:

Les frais engendrés par ce contrat soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire 02 22000 140;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.7 FORMATION D'UN COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL CONFORMÉMENT À LA LOI APPLICABLE – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

CA-2024-10-270



ATTENDU

qu'en vertu des articles 68 et 69 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la MRC doit former un comité de santé et de sécurité au travail, lequel doit être composé de représentants des employés syndiqués, des employés non syndiqués et de l'employeur;

ATTENDU

le Règlement sur les comités de santé et de sécurité au travail lié à ladite Loi, lequel précise les modalités d'encadrement de ces comités concernant, notamment la composition, le fonctionnement de ces derniers ainsi que la production d'un rapport d'activités annuel;

ATTENDU

l'avis émis le 2 avril 2024 par le Syndicat de la Fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) concernant la mise en place d'un comité de santé et de sécurité au travail au sein de la MRC;

ATTENDU

la résolution numéro 2024-03-041, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 4 mars 2024, acceptant l'entente de principe proposée en relation avec la Convention collective de la MRC 2024-2028;

ATTENDU

l'avis reçu du SFPQ le 8 juillet 2024 concernant la désignation de deux représentants de l'unité syndicale au sein du futur comité de santé et de sécurité au travail conformément au règlement applicable;

ATTENDU

la tenue de deux rencontres avec la représentante du SFPQ concernant la mise en place d'un comité de santé et de sécurité au travail au sein de la MRC (17 et 25 septembre 2024);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE

Le Comité administratif autorise la mise en place du Comité de santé et de sécurité au travail au sein de la MRC conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* ainsi que le *Règlement sur les comités de santé et de sécurité au travail* ;

QUE:

Le Comité administratif nomme la directrice générale et greffière trésorière à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité de santé et de sécurité au travail de la MRC;

QUE:

Le Comité administratif autorise les frais associés à la formation des membres du Comité, lesquels seront financés à même le budget d'exploitation 2024 au poste budgétaire numéro 02 13000 454, conformément aux obligations prévues à la Loi et le règlement applicables;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en informant les membres du Comité administratif sur les travaux réalisés par ledit Comité.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 RÉNOVATION DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC – PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRES VISANT L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS – OFFRE DE SERVICES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Le sujet sera traité à la séance du Comité administratif prévue le 6 novembre 2024.



5.4 <u>Évaluation foncière</u>

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. **GESTION STRATÉGIQUE**

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 BUDGET 2025 DE LA MRC – PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – PRÉPARATION DU LAC-À-L'ÉPAULE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, présente le projet d'ordre du jour du lac-à-l'épaule prévu le 18 octobre prochain au Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Sixte. Les membres du Comité administratif sont favorables au contenu présenté.

6.1.2 RÉSEAU COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – ÉTAT DE SITUATION

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un résumé du dossier de réseau collectif de fibre optique de la MRC depuis les années 2006-2007. Elle indique aux membres que d'autres investissements sur le réseau seront à faire éventuellement. Elle précise l'investissement effectué annuellement par la MRC pour l'utilisation et l'entretien dudit réseau. Les membres du Comité administratif discutent des diverses orientations à prendre à l'égard du réseau et l'importance de consulter les partenaires à cet effet. Un suivi sera effectué par la direction générale à l'égard de ce dossier, notamment en demandant une rencontre du comité des partenaires.

6.1.3 CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - DÉJEUNER DES ÉLUS

Madame Jessy Laflamme, agente de communication, informe les membres que quatre établissements participeront au déjeuner des élus le 20 octobre prochain, soit le Club de golf Héritage (Notre-Dame-de-la-Paix), le Club de golf de Thurso (Thurso), Chez Seb (Chénéville) et le Relais 309 (Val-des-Bois).

6.2 <u>Développement du milieu</u>

6.2.1 SERVICE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE PROXIMITÉ – RÉALISATION DU RAPPORT DÉPOSÉ PAR MONSIEUR MARTEL – OCTROI D'UN MANDAT

CA-2024-10-271

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-04-112, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 5 avril 2023, octroyant un mandat à monsieur Roch Martel, consultant, dans le but d'accompagner la MRC dans le cadre de la recherche de solutions pérennes pour les services de santé de proximité sur le territoire et la présentation d'un dossier à cet égard auprès du CISSSO et du ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé:

ATTENDU la résolution numéro 2024-02-029, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 février 2024, adoptant, notamment le document



intitulé « L'inégalité d'accès en santé et en services sociaux : la population de Papineau mérite mieux », lequel vise à trouver des solutions pérennes pour les services de santé et les services sociaux de proximité sur le territoire de la MRC de Papineau et inclut le document sur la rémunération des médecins;

ATTENDU l'offre de services déposée le 14 août 2024 par monsieur Roch Martel, consultant, en relation avec la réalisation des recommandations prévues au dit rapport, laquelle représente un montant maximal de 10 000 \$;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC, notamment en ce qui a trait au contrat de services d'une valeur inférieure à 25 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un mandat à monsieur Roch Martel, consultant, conformément à l'offre de services déposée dans le but de réaliser les recommandations émises dans le document intitulé « L'inégalité d'accès en santé et en services sociaux : la population de Papineau mérite mieux », notamment en relation avec le statut de l'urgence du CLSC Petite-Nation et la rémunération des médecins;

QUE:

L'offre de services déposée par monsieur Roch Martel ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE:

Ladite dépense, représentant une somme maximale de 10 000 \$, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62009 800;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 <u>Développement économique</u>

- 6.3.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION
- 6.3.1.1 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES AU MOULIN DU TEMPS DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS EXPERT-CONSEIL EXPERT AJ ENVIRONNEMENT POUR SYSTÈME D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CA-2024-10-272

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises comprend cinq volets : le Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;



ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise 9427-9064 Québec inc. (Au Moulin du temps) a déposé un projet dans le cadre du Fonds expert-conseil afin de procéder au remplacement de son système d'épuration des eaux usées existant. Ce projet permettra à l'entreprise de continuer ses opérations de façon plus efficiente et de diminuer possiblement ses frais élevés de gestion des eaux usées ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que la région ;

ATTENDU le montage financier du projet déposé auprès de la MRC accompagné des soumissions des experts, AJ Environnement et Bruser, au montant de 24 000\$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$ à l'entreprise 9427-9064 Québec inc. (Au Moulin du temps) dans le cadre du Fonds expert-conseil, laquelle représente 21 % du coût total du projet, excluant les taxes applicables ;

QUE:

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.2 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - CABANE À SUCRE CHEZ TI-MOUSSE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE - INSTALLATION DE TUBULURES

CA-2024-10-273

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises comprend cinq volets : le Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

ATTENDU que le Fonds de soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;



ATTENDU

que l'entreprise Cabane à sucre chez Ti-Mousse (9336-1947 Québec inc) a déposé un projet dans le cadre du Fonds amélioration et développement numérique afin d'installer la tubulure requise pour la récolte de l'eau d'érable. Cette modernisation de leurs procédés permettra à l'entreprise d'atténuer l'impact de la pénurie de maind'œuvre tout en augmentant la quantité de l'eau d'érable récoltée et, par conséquent, la production de sirop d'érable. L'entreprise aura également l'opportunité d'accroître progressivement le nombre d'entailles, favorisant l'autonomie de l'entreprise en matière de production de sirop;

ATTENDU

que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU

les divers devis reliés au projet déposés auprès du Service, représentant un montant de 51 240\$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$ à l'entreprise Cabane à sucre chez Ti-Mousse (9336-1947 Québec inc.) dans le cadre du Fonds amélioration et développement numérique, laquelle représente 9.8 % du coût total du projet, excluant les taxes applicables ;

QUE:

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA MRC DE PAPINEAU

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 6 novembre prochain.

6.3.3 RESSOURCE EXTERNE EN SOUTIEN À LA PROMOTION TOURISTIQUE – AUTORISATION

CA-2024-10-274

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000 \$) a été prévue au budget 2024 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028, lequel a été adoptée par le Conseil des



maires le 21 juin 2023, conformément à la résolution numéro 2023-06-131;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan touristique est la promotion du territoire grâce à son site <u>petitenationoutaouais.com</u>, des médias sociaux, des cartes touristiques et autres;

ATTENDU que plusieurs mises à jour doivent être effectuées en continu, comme l'ajout de nouvelles entreprises et d'un bon référencement SEO;

ATTENDU qu'une augmentation de création de contenu est observée en lien avec les différentes campagnes mises en place conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;

ATTENDU l'offre de services proposée par madame Mélie Ricard, laquelle vise à soutenir l'agente de développement touristique dans la promotion du territoire;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif accepte l'offre de services de madame Mélie Ricard et autorise l'octroi d'un contrat de services dans le but de soutenir l'agente de développement en tourisme pour les besoins grandissants en communication touristique, lequel sera établi en fonction d'un tarif horaire de 30 \$/heure pour un maximum de 100 heures, payables selon le nombre d'heures travaillées;

QUE:

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62009 690;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 PROJET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALÉE DE LA PETITE-NATION (CCPVN) - ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE D'ENTREPRENEURIAT ET GALA RECONNAISSANCE POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

CA-2024-10-275

ATTENDU que la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation organise la Semaine de l'Entrepreneuriat 2024;

ATTENDU que la précédente édition de la Semaine de l'Entrepreneuriat avait été organisée par la MRC de Papineau avec un budget réservé de 12 000 \$;

ATTENDU que la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation organise son Gala Reconnaissance 2025, 17e édition, et que ce rendez-vous est un incontournable pour la communauté d'affaires de la région ;

ATTENDU que la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation propose à la MRC de Papineau d'être un partenaire privilégié pour la tenue du Gala de Reconnaissance 2025;



ATTENDU que la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation et la MRC de Papineau entretiennent des liens et une collaboration étroite quant au développement économique de la région ;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue le 17 septembre 2024 de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation, représentant un montant de 23 500\$, pour, notamment l'organisation de ces deux évènements;

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-055, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 31 mars 2020, autorisant l'adhésion relative au Fonds Région et Ruralité (FRR) signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2024 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2024 (résolution numéro 2023-11-221);

ATTENDU que le volet FRR volet 2 vise à soutenir les MRC et les organismes agissant au nom d'une MRC dans le cadre de leur mission de développement local et régional;

ATTENDU que les projets proposés correspondent à une priorité du FRR2, soit « développer un milieu dynamique pour le développement des entreprises »;

ATTENDU que l'aide financière demandée est disponible dans le budget « Développement économique et communication », lequel est associé au FRR2 et prévu au budget d'exploitation 2024 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise le versement d'une contribution de 23 500 \$ à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation pour sa proposition présentée dans le cadre du FFR Volet 2 dans le but de réaliser la Semaine de l'Entrepreneuriat 2024 et le Gala de Reconnaissance 2025;

QUE:

La dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire 02-62200-993 (Fonds Région et Ruralité volet 2, Fonds « Développement économique et communication ») ;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROMOTION TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE À NAMUR (BELGIQUE) - MARS 2024

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du rapport du Service de développement du territoire sur la promotion touristique et économique réalisée à Namur (Belgique) au printemps dernier. Madame Jessy Laflamme, agente de communication, dresse un résumé de ladite mission.



DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350E 6.3.6 ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION

CA-2024-10-276

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »;

ATTENDU

que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

Factures préautorisées par la direction générale						
Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense			
Imprimerie Papineauville	02-62008-997	160.00	Affiches			
Imprimerie Papineauville	02-62008-997	816.00	Affiche église et diable à 5			
CN2I	02-62008-997	1 995.00	Article web et publicité alternante			
Médiéval Petite Nation	02-62008-997	2 660.00	Festival médiéval – espace Nouvelle France			

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE:

Les membres du Comité administratif prennent acte du budget global du 350e anniversaire de la Seigneurie déposé dans le cadre de la présente séance;

QUE:

Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATIONS MOBILES ET PORTATIVES -6.5.1 TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DE MULGRAVE-ET-DERRY

CA-2024-10-277



ATTENDU la résolution numéro 2024-06-123, adoptée lors de la séance du Conseil

des maires tenue le 19 juin 2024, acceptant l'acquisition d'équipements et de services afin de doter la tour de Mulgrave-et-Derry d'un système d'alimentation d'urgence et de redondance, le tout représentant un

investissement de 15 000 \$;

ATTENDU qu'après une réévaluation des options possibles par les acteurs

concernés, la somme nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs escomptés représentera plutôt un investissement de 20 000\$ en raison,

notamment de l'impossibilité d'installer des panneaux solaires ;

ATTENDU que l'investissement requis pour réaliser les travaux, soit une somme de

20 000 \$, est prévu au budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ATTENDU qu'il serait opportun de mettre en place les équipements avant que la

température devienne un enjeu important et qu'il y ait des conséquences

sur le bris de service ;

ATTENDU le règlement numéro 065-2004 concernant la délégation de certaines

compétences au Comité administratif, notamment en relation avec les

dépenses inférieures à 25 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière

et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif autorisent une dépense additionnelle de 5 000 \$ pour l'acquisition des équipements dédiés à la tour de télécommunication de Mulgrave-et-Derry en référence à la résolution numéro 2024-06-123 ;

QUE:

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 515;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.5.2 FIN DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE QUALIFICATION DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX - DEMANDE D'ACHAT AFIN DE DISPOSER DES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 6 novembre prochain.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.



8. <u>DIVERSES DEMANDES D'APPUI</u>

8.1 SOUTIEN À OURANOS POUR LE PROJET « GOUVERNANCE COLLABORATIVE EN OUTAOUAIS : UNE RECHERCHE-ACTION CONDUITE EN MODE LABORATOIRE VIVANT SUR LA COPRODUCTION DE STRATÉGIES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LE LEADERSHIP ADMINISTRATIF

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 16 octobre prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2024

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'octobre à décembre 2024.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 16 OCTOBRE 2024

Les membres du Comité administratif conviennent que deux activités auront lieu le 16 octobre 2024 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h à 14h30 Présentation du plan de développement économique – Monsieur

Paul Turpin, consultant et madame Anabel Beaudry-Sarazin,

consultante

14h30 à 15h Présentation sur le projet « Agro Lab Petite-Nation » - Monsieur

François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett et

membre du Comité directeur Agro

10. <u>SUJETS DIVERS</u>

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

5.2.4 DOSSIER NUMÉRO RH-2024-10-005 – DEMANDE CONCERNANT L'HORAIRE DE TRAVAIL – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2024-10-278

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à l'acceptation de l'entente de principe proposée et présentée au cours du mois d'octobre en vue de la conclusion d'une première convention collective de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-041, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 4 mars 2024, relative à l'acceptation de l'entente de principe en vue de la conclusion de la nouvelle convention collective de la MRC de Papineau 2024-2028;



ATTENDU l'article 18 de la Convention collective 2024-2028 de la MRC en relation avec la semaine et les heures de travail ainsi que la description de tâches

associée au poste visé;

ATTENDU la demande signifiée en relation avec l'horaire de travail soumise

verbalement lors de rencontres tenues avec la personne concernée, dont le 19 septembre 2024, laquelle est identifiée sous l'appellation dossier

RH-2024-10-005;

ATTENDU la recommandation émise par la directrice générale et la directrice du

Service de développement du territoire quant à ladite demande et les

suivis à y accorder;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction concernant le traitement du dossier numéro RH-2024-10-005 et autorise la conclusion d'une entente particulière avec le Syndicat de la Fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), conformément aux modalités convenues dans le cadre de la présente séance et conditionnellement à l'approbation du SFPQ;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.5 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT EN RELATION AVEC LE TRANSFERT DES DOSSIERS, L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC ET SA RÉALISATION

CA-2024-10-279

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-12-343, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 décembre 2023, octroyant un contrat de

services à madame Anne-Marie Trudel, consultante, afin qu'elle agisse à titre de directrice du Service de développement du territoire par intérim,

jusqu'au 28 octobre 2024;

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-04-100, adoptée lors de la séance du

Comité administratif tenue le 3 avril 2024, octroyant un contrat de services professionnels pour l'élaboration du plan de développement

économique de la MRC à la firme Paul Turpin, consultant;

ATTENDU que selon le plan de travail et l'échéancier déposés dans le cadre de

l'élaboration du plan de développement économique de la MRC, le processus se terminera par l'adoption dudit plan par le Conseil des

maires prévu le 18 décembre prochain;

ATTENDU qu'afin de compléter le processus efficacement en collaboration avec la

firme, il serait opportun de prolonger le contrat de services conclu avec

madame Trudel jusqu'au 20 décembre 2024;

ATTENDU l'offre de services déposée par madame Anne-Marie Trudel, consultante, en relation avec l'élaboration du plan de développement économique de

en relation avec l'elaboration du plan de developpement economique de la MRC et le transfert de connaissances auprès de la direction du Service



du territoire dès son retour au travail, laquelle représente une somme de 14 700 \$, excluant les taxes;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction et autorise la prolongation du contrat de services conclu avec madame Anne-Marie Trudel, consultante, jusqu'au 20 décembre 2024 dans le but, notamment de finaliser le processus d'élaboration du plan de développement économique de la MRC et d'assurer le transfert de connaissances auprès de la direction du Service de développement du territoire;

QUE:

La dépense associée à la prolongation dudit contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62103-419;

QU':

Un avenant soit conclu entre les parties pour officialiser la présente décision et établir les modalités de cette prolongation;

FT OUF

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2024-10-280

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon

Préfet

Roxanne Lauzon

Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet